



## ***Notes aux étudiants***

### **Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| 1. Attestation d'études à temps plein .....  | 2 |
| 2. Inscription au PEPS .....   | 2 |
| 3. Besoins particuliers pour les études.....   | 3 |
| 4. Lettre d'attestation d'accommodations scolaires .....                                 | 3 |
| 5. Bourses .....   | 3 |
| 6. Casiers .....   | 4 |
| 7. Enregistrement audio en classe .....  | 5 |
| 8. Formation à distance et accommodations scolaires aux examens .....                    | 5 |
| 9. La Rentrée UL.....  | 5 |
| 10. Accessibilité des locaux de cours .....  | 6 |
| 11. Accès à la Bibliothèque générale .....   | 6 |
| 12. Accès aux rayons de la Bibliothèque générale .....                                   | 6 |
| 13. Local de technologies adaptées – Passation d'examens .....                           | 7 |
| 14. Local de technologies adaptées pour les étudiants ayant une déficience visuelle..... | 7 |
| 15. Service d'enregistrement de lectures.....  | 7 |
| 16. En cas d'urgence .....   | 8 |
| 17. En cas d'évacuation .....  | 8 |
| 18. Prise de notes en classe .....   | 9 |

## **1. Attestation d'études à temps plein**

Les personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure (visuelle, auditive, motrice ou organique) reconnue selon les normes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), peuvent bénéficier d'un statut «d'étudiant à temps plein» lorsqu'elles sont inscrites à 6 crédits ou plus. Le Bureau du registraire ajoute la mention «temps plein» pour les étudiants touchés par cette situation.

Si vous n'avez pas déjà cette mention dans votre dossier «CAPSULE» et que vous en avez besoin pour obtenir votre carte d'autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC), pour vous inscrire au Service des activités sportives (PEPS) ou pour faire une demande de bourse d'études auprès d'un organisme privé, vous devez communiquer avec nous afin de réaliser la démarche nécessaire. Le Bureau du registraire requiert une attestation du Secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap pour offrir ce statut.

## **2. Inscription au PEPS**

Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein à l'Université Laval (12 crédits et plus) sont automatiquement membres du PEPS et bénéficient de plusieurs privilèges sans frais supplémentaires dont : piscine, piste de jogging, patinoire et réservation de sports de raquette et de ballon.

Les personnes handicapées reconnues comme ayant une déficience fonctionnelle majeure (selon les *normes du [MEES](#)*) sont considérées à temps plein par le Service des activités sportives à partir de 6 crédits et plus.

Toutefois, si vous avez un **handicap invisible** (ex. : surdit  ou d ficience organique), vous devez imprimer la page «programme d' tudes en cours» de votre **dossier CAPSULE** et la pr senter lors de votre inscription. Le personnel du PEPS n'a pas acc s   ces informations de votre dossier et ne peut en faire la v rification. Ainsi, vous n'aurez pas   justifier votre situation, mais seulement   leur indiquer la mention « **type d' tudiant** » : **personne handicap e**. Aucun document m dical ne doit vous  tre exig . En cas de probl me, n'h sitez pas   nous contacter.

### **3. Besoins particuliers pour les études**

Tous ceux et celles qui auront des besoins particuliers à la session d'hiver 2017 (preneurs de notes, accompagnateurs, lecteurs, interprètes ou transcriptions en braille), doivent prendre rendez-vous avec leur conseiller aux étudiants en situation de handicap (Daniel Tremblay poste 4241, Marie-Hélène Simard poste 12229, Brigitte Dagneau poste 4242, Mylène Bussièrès poste 2010 ou Hugues Villeneuve poste 2607) afin de remplir les formulaires requis et faire valider leurs demandes.

### **4. Lettre d'attestation d'accommodations scolaires**

Si vous avez besoin de mesures d'accommodement pour vos évaluations (examens, travaux longs, etc.), vous devez venir rencontrer un conseiller aux étudiants en situation de handicap. Nous identifierons avec vous les mesures d'accommodement adéquates nécessaires.

**Une lettre officielle unique, valide pour la durée de vos études**, vous sera remise. De cette façon, vous pourrez contacter vos professeurs sans repasser par notre bureau chaque session. Vous devez présenter votre lettre d'accommodement à tous vos professeurs dans les **deux premières semaines de cours**. À leur demande, vous pouvez aussi leur remettre une copie ou la transmettre en format numérique.

Cette procédure (lettre unique) s'accompagne d'une politique officielle qui est transmise à l'ensemble du personnel enseignant. Si vous souhaitez une copie de cette politique, consulter notre site sous la rubrique «Ressources pour le personnel enseignant», [Passation des examens](#).

### **5. Bourses**

La date limite pour postuler à certaines bourses d'études approche à grands pas !... Les formulaires sont disponibles au comptoir d'accueil du Bureau des bourses et de l'aide financière situé au local 2556, pavillon Alphonse-Desjardins ou directement sur leur site Internet <http://www.bbaf.ulaval.ca>.

- [Fondation F.J.L. Woodcock/Association Sir Arthur Pearson des aveugles de guerre](#) offre plusieurs allant de 1000\$ à 5000\$ qui seront

décernées à des étudiants canadiens aveugles ou ayant une vision partielle afin de leur permettre de fréquenter un établissement postsecondaire Canadian.

**Date limite : 30 mai 2017**

- **Crohn et Colite Canada** offre 10 bourses d'études d'une valeur allant jusqu'à 10000\$ aux étudiants de tous âges vivant avec la maladie de Crohn ou la colite ulcéreuse et qui sont inscrits à un établissement d'enseignement canadien de niveau postsecondaire pour le semestre d'automne 2017.

**Date limite : 1<sup>er</sup> juin 2017 à 17h**

De plus, vous pouvez consulter en tout temps le site Internet du Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval à l'adresse suivante : <http://www.bbaf.ulaval.ca> pour les bourses de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Vous pouvez effectuer des recherches par dates limites, par secteurs d'étude et par mots clés.

Il est de votre responsabilité de vérifier ces informations auprès du Bureau des bourses et de l'aide financière pour chacune des bourses qui vous intéresse.

## **6. Casiers**

Les étudiantes et les étudiants ayant une déficience visuelle ou motrice qui ont besoin d'un casier adapté pour déposer leurs livres ou leurs vêtements peuvent contacter M. Norman Hunter par téléphone au 418 **656-2131**, **poste 4936** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [Norman.Hunter@si.ulaval.ca](mailto:Norman.Hunter@si.ulaval.ca) Réservez votre casier le plus tôt possible, idéalement **avant** la tenue de «La Rentrée UL». Le coût d'un casier est de 15\$ pour deux sessions (automne et hiver).

## **7. Enregistrement audio en classe**

Conformément au respect du droit à l'image et du [droit à la vie privée](#), il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo au sein de la salle de cours sous peine de mesures disciplinaires dans le cadre du [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) ou de poursuites civiles.

Évidemment, cette interdiction ne s'applique pas aux étudiants ayant une autorisation spéciale en vertu de la [Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval](#).

Ainsi, les étudiants qui font usage de l'enregistrement audio en classe pour pallier leur situation de handicap doivent demander l'autorisation du professeur. Vous devez donc lui remettre une copie de votre *Lettre d'attestation d'accommodations scolaires* ainsi que le formulaire [Engagement à la confidentialité-enregistrement audio](#) complété et signé.

Un professeur pourrait refuser votre requête si vous ne présentez pas ces documents.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

## **8. Formation à distance et accommodations scolaires aux examens**

Si votre examen a lieu *en salle sous surveillance et à l'extérieur du campus*, après vous être inscrit en ligne à [Formation à distance](#), et ce dès le début de la session, vous devez leur transmettre votre lettre d'accommodement. **La date limite à respecter est indiquée sur leur site internet.** Envoyez également votre lettre à vos professeurs qui sont responsables de vous accommoder pour vos autres types d'évaluations (examens en ligne, travaux, etc.).

## **9. La Rentrée UL**

«La Rentrée UL» est de retour! Cet événement aura lieu **le mardi 5 et le mercredi 6 septembre 2017 de 9h30 à 17h** aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack. Venez chercher votre agenda, faire prendre la photo de votre carte d'identité étudiante de l'Université Laval et de votre

carte de transport en commun du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Rencontrez les représentants de plusieurs services aux étudiants et d'une quarantaine d'associations étudiantes parascolaires. À la Rentrée UL, vous découvrirez tout ce que vous propose la vie universitaire. Le secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap sera présent au kiosque du *Centre d'aide aux étudiants*.

Pour plus de renseignements, visitez le [www.ulaval.ca/rentree/accueil](http://www.ulaval.ca/rentree/accueil)

### **10. Accessibilité des locaux de cours**

Pour les étudiants et les étudiantes ayant une mobilité restreinte, si vous constatez qu'un de vos cours a lieu dans un **local de classe non accessible**, **vous devez le signaler au secrétariat de votre programme**. Un responsable administratif veillera à faire changer rapidement le cours de local.

Il s'agit d'une entente bien établie sur le campus afin de permettre à tous d'avoir accès à leurs cours. De même, très peu de locaux sont inaccessibles pour les personnes à mobilité restreinte. Consultez le [guide d'accessibilité architecturale à l'Université Laval 2016-2017](#).

### **11. Accès à la Bibliothèque générale**

Pour les étudiantes et les étudiants ayant une mobilité réduite, vous pouvez obtenir une **carte magnétique** permettant d'avoir accès à la Bibliothèque générale par l'ascenseur # 4 à partir des niveaux 0 ou 00. Il vous suffit **de vous présenter à la Direction de la Bibliothèque au 3<sup>e</sup> étage du Pavillon Jean-Charles-Bonenfant local 3183 (côté administratif)**. On vous remettra une carte pour la durée de vos études en échange d'un dépôt de 10\$ remboursable lors du retour de votre carte.

### **12. Accès aux rayons de la Bibliothèque générale**

**Pour ceux et celles qui ont une déficience visuelle** et qui ont besoin d'utiliser le local de technologies adaptées de la bibliothèque pour la passation de leurs examens (après entente avec votre conseiller aux étudiants en situation de handicap), **vous devez vous-même veiller à réserver le local d'avance** en téléphonant au 418 656-2131, poste 5351. Faites-le dès que vous avez vos dates d'examens au début de la session.

### **13.Local de technologies adaptées – Passation d’examens**

**Pour ceux et celles qui ont une déficience visuelle** et qui ont besoin d’utiliser le local de technologies adaptées de la bibliothèque pour la passation de leurs examens (après entente avec votre conseiller aux étudiants en situation de handicap), ***vous devez vous-même veiller à réserver le local d’avance*** en téléphonant au 418 656-2131, poste 5351. Faites-le dès que vous avez vos dates d’examens au début de la session.

### **14.Local de technologies adaptées pour les étudiants ayant une déficience visuelle**

Mme Ysabelle Gagné, personne-ressource du local de technologies adaptées, peut assister les **étudiants ayant une déficience visuelle pour la navigation sur Internet et l’utilisation du courrier électronique**. Pour connaître la procédure de réservation et d’utilisation du local de technologies adaptées ou obtenir de l’assistance, vous pouvez la contacter au 418 656-2131, poste 4561 (répondeur) ou par courriel : [ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca](mailto:ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca)

### **15.Service d’enregistrement de lectures**

Des lecteurs bénévoles peuvent réaliser l’enregistrement de manuels scolaires requis pour vos cours en format numérique. ***Ce service est offert aux étudiants ayant une déficience visuelle ou des troubles d’apprentissage***. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez contacter Mme Ysabelle Gagné au 418 656-2131, poste 4561 (répondeur) ou par courriel : [ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca](mailto:ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca). Elle vous expliquera la procédure à suivre. Nous vous encourageons à contacter vos professeurs le plus tôt possible afin que les lecteurs puissent réaliser vos lectures dans les meilleurs délais.

## **16.En cas d'urgence**

Pour les personnes ayant une mobilité restreinte, vous trouverez ci-après la procédure à suivre en cas d'évacuation d'un bâtiment sur le campus universitaire. Je vous invite à la consulter et même à la conserver avec vous à titre d'aide-mémoire en cas d'urgence. Cette procédure a été établie avec le Service de sécurité de l'Université Laval.

## **17.En cas d'évacuation**

### **CONSIGNES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RESTREINTE**

#### **Avant l'évacuation :**

1. Connaître les moniteurs qui vous sont assignés. Dans les résidences, c'est la coordonnatrice qui assigne les deux moniteurs. Si c'est un employé, c'est le supérieur immédiat de l'unité. Pour les étudiants, c'est le personnel enseignant.

#### **Au son de l'alarme ou d'un appel d'urgence :**

2. Vous rendre seul ou avec vos moniteurs, à l'escalier ou à la sortie d'urgence la plus près. Évitez les ascenseurs.
3. Si vous pouvez quitter l'immeuble seul ou avec l'aide de vos moniteurs, évacuez l'édifice.
4. Sinon, attendre que les personnes qui évacuent par l'escalier soient passées et vous réfugier sur le palier de l'escalier.
5. Un des moniteurs doit demeurer avec vous tandis que l'autre doit se rendre avertir les pompiers ou le Service de sécurité et de prévention en mentionnant la localisation exacte où vous vous trouvez.
6. Si vous n'avez pas de moniteurs, utilisez le téléphone d'urgence de couleur rouge ou composez 911 pour signaler votre localisation, sinon vous réfugier sur le palier de l'escalier.



7. L'évacuation se fera par les pompiers ou par les agents du Service de sécurité et de prévention.
8. Après votre évacuation de l'édifice, un des moniteurs doit aviser les personnes responsables de l'évacuation au centre de contrôle.

### **18. Prise de notes en classe**

Une conférence s'intitulant «Améliorer votre concentration : de la lecture à la mémorisation» traitant, entre autres, de la prise de notes en classe sera offerte gratuitement par le Centre d'aide aux étudiants. Il peut être utile de suggérer à vos preneurs ou preneuses de notes d'y assister. Plusieurs autres exposés reliés aux stratégies d'étude sont aussi offerts. Consultez l'horaire sur le site du Centre d'aide aux étudiants [« Les Clés de la réussite »](#).

Vous pouvez également vous procurer le guide [« L'écoute en classe et la prise de notes »](#) à notre bureau ou sur le site du Centre d'aide aux étudiants.